
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 10 janvier 2022, à 19 h

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 9209, rue Sainte-Madeleine (lot 1 555 439), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)
3. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 9993, boulevard de Saint-Canut (lot 1 849 240), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
4. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la route 50/rue Henri-Fabre (lot 4 618 688, lot projeté 6 473 474), dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 113)
5. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 12800, rue de l'Avenir (lots 1 690 641 et 1 810 385), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
6. Approbation des procès-verbaux.
7. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer et listes des contrats de gré à gré autorisés, de la disposition d'actifs, des règlements de litiges et de griefs. (G5 213 N1048)
8. Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert, pour l'exercice financier 2022. (G3 312 N1039) (G5 213)
9. Paiement d'une contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année 2022 et modalités de versements. (G5 213)
10. Versements provisoires concernant le service de transports collectifs de la région métropolitaine pour l'année 2022 à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). (G5 213)
11. Paiement d'une contribution à la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) pour l'année 2022 et modalités de versements. (G5 213 #111007)
12. Programmation des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023. (G5 500 N15509)
13. Emprunt temporaire aux fins d'un règlement d'emprunt. (G5 214 103 N1018)
14. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération pour les travaux de réfection du rang Sainte-Marguerite, du chemin de fer jusqu'à la côte Saint-Antoine, dans le cadre des travaux d'asphaltage 2022. (G5 500 N15715 et G5 500 N5534)
15. Acceptation provisoire partielle de travaux.
16. Acceptation finale de travaux.

17. Soumission relative à la fourniture et à la livraison de fleurs annuelles et de légumes pour la saison 2022. (2021-069) (G6 112 U3 N15177)
18. Soumission relative à la fourniture d'aluminate de sodium (solution liquide). (2021-072) (G6 112 U3 N13933)
19. Soumission relative à la fourniture de sulfate ferrique en solution. (2021-074) (G6 112 U3 N11268)
20. Acquisition à des fins de parc ou terrains de jeux, du lot 6 343 354, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les promenades du boisé Mirabel inc. ». (G7 100 N15759 #116995)
21. Enregistrement d'une réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière sur le lot 5 932 761, appartenant à « Gestion Ginmon inc. (Stéphane Mondou) », dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 113 N14720 #116994)
22. Renouvellement d'une réserve foncière pour fins publiques municipales sur le lot 1 692 117 appartenant à « 9375-0446 Québec inc. (Normand Lalande) », dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 113 N2325 #108224)
23. Contrat relatif aux licences pour le logiciel de traitement de la paie pour les années 2019, 2020 et 2021. (G2 310 U4 N14811)
24. Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec l'entreprise « Société en commandite Foliot Robitaille » (X3 512 U4 N15743)
25. Signature d'une entente temporaire avec « Entreprise L. Leblanc » relativement à la disposition des eaux usées de fosses septiques à l'usine de Saint-Canut. (X3 512 103 U4 N01143)
26. Signature d'une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de Mirabel inc. pour l'affectation d'un policier à l'Escouade régionale Mixte. (G4 611 S50)
27. Adoption d'un projet de règlement numéro PS-2501 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à :
 - permettre des usages de nature commerciale et industrielle reliés ou de nature complémentaire à la fabrication de terreau, au site de compostage et à la récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte dans l'affectation agricole d'extraction;
 - préciser, au document complémentaire, les conditions en vertu desquelles les usages de nature commerciale et industrielle reliés ou de nature complémentaire à la fabrication de terreau, au site de compostage et à la récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte peuvent être autorisés dans l'affectation agricole d'extraction. (G8 400)
28. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à :
 - permettre des usages de nature commerciale et industrielle reliés ou de nature complémentaire à la fabrication de terreau, au site de compostage et à la récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte dans l'affectation agricole d'extraction;
 - préciser, au document complémentaire, les conditions en vertu desquelles les usages de nature commerciale et industrielle reliés ou de nature complémentaire à la fabrication de terreau, au site de compostage et à la récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte peuvent être autorisés dans l'affectation agricole d'extraction. (G8 400) (S-2501) (*Sommaire 3671*)
 - permettre des usages de nature commerciale et industrielle reliés ou de nature complémentaire à la fabrication de terreau, au site de

compostage et à la récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte dans l'affectation agricole d'extraction;

- préciser, au document complémentaire, les conditions en vertu desquelles les usages de nature commerciale et industrielle reliés ou de nature complémentaire à la fabrication de terreau, au site de compostage et à la récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte peuvent être autorisés dans l'affectation agricole d'extraction,
29. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2503 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05-01) dans la zone H 13-17, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05 01) dans la zone C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone H 13-21 à même une partie de la zone P 13-6 et y permettre les habitations unifamiliales isolées, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
 - permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2 05-01) dans la zone H 13-17, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2 05-01) dans la zone C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone H 13-21 à même une partie de la zone P 13-6 et y permettre les habitations unifamiliales isolées, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.
30. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05-01) dans la zone H 13-17, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05 01) dans la zone C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone H 13-21 à même une partie de la zone P 13-6 et y permettre les habitations unifamiliales isolées, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400) (U-2503) (*Sommaires 3610, 3615 et 3618*)
 - permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2 05-01) dans la zone H 13-17, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2 05-01) dans la zone C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone H 13-21 à même une partie de la zone P 13-6 et y permettre les habitations unifamiliales isolées, dans le secteur de Mirabel-en-Haut,
31. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2504 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- modifier l'article 6.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains résidentiels et mixtes soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - modifier l'article 7.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains commerciaux soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - modifier les articles 6.4.19, 7.4.21, 8.4.21, 9.5.21, afin de préciser la façon de calculer le facteur de réduction des cases stationnements;
 - ajouter l'article 6.5.7 afin d'obliger l'aménagement d'une zone tampon dans le cas des usages mixtes;

- ajouter une disposition pour encadrer la superficie minimale des logements sur l'ensemble du territoire;
 - agrandir la zone C 7-74 à même une partie de la zone C 7-55;
 - agrandir la zone C 7-108 à même une partie de la zone C 7-74;
 - agrandir la zone C 7-2 à même une partie de la zone C 7-117;
 - agrandir la zone C 7-117 à même une partie de la zone C 7-2;
 - agrandir la zone C 7-152 à même une partie de la zone C 7-34;
 - modifier les tableaux des dispositions spécifiques des zones C 10-27 et C 11-3 afin de corriger le facteur de réduction des cases des stationnements;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-52, C 7-54, C 7-55, C 7-93, C 7-94, C 7-107, C 7-108, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur commerce lourd du PPU du boulevard du Curé Labelle;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-2, C 7-9, C 7-20, C 7-34, C 7-117, C 7-135, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur service du PPU du boulevard du Curé Labelle;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-50, C 7-51, C 7-89, C 7-136, C 7-152, C 7-157, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur mixte du PPU du boulevard du Curé Labelle. (G8 400)
 - modifier l'article 6.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains résidentiels et mixtes soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - modifier l'article 7.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains commerciaux soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
 - modifier les articles 6.4.19, 7.4.21, 8.4.21, 9.5.21, afin de préciser la façon de calculer le facteur de réduction des cases stationnements;
 - ajouter l'article 6.5.7 afin d'obliger l'aménagement d'une zone tampon dans le cas des usages mixtes;
 - ajouter une disposition pour encadrer la superficie minimale des logements sur l'ensemble du territoire;
 - agrandir la zone C 7-74 à même une partie de la zone C 7-55;
 - agrandir la zone C 7-108 à même une partie de la zone C 7-74;
 - agrandir la zone C 7-2 à même une partie de la zone C 7-117;
 - agrandir la zone C 7-117 à même une partie de la zone C 7-2;
 - agrandir la zone C 7-152 à même une partie de la zone C 7-34;
 - modifier les tableaux des dispositions spécifiques des zones C 10-27 et C 11-3 afin de corriger le facteur de réduction des cases des stationnements;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-52, C 7-54, C 7-55, C 7-93, C 7-94, C 7-107, C 7-108, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur commerce lourd du PPU du boulevard du Curé Labelle;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-2, C 7-9, C 7-20, C 7-34, C 7-117, C 7-135, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur service du PPU du boulevard du Curé Labelle;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-50, C 7-51, C 7-89, C 7-136, C 7-152, C 7-157, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur mixte du PPU du boulevard du Curé Labelle.
32. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- modifier l'article 6.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains résidentiels et mixtes soit

également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;

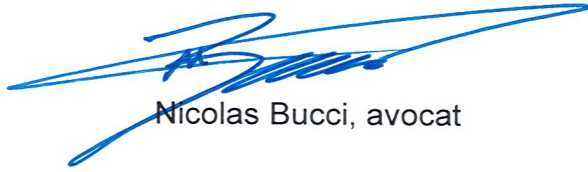
- modifier l'article 7.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains commerciaux soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
- modifier les articles 6.4.19, 7.4.21, 8.4.21, 9.5.21, afin de préciser la façon de calculer le facteur de réduction des cases stationnements;
- ajouter l'article 6.5.7 afin d'obliger l'aménagement d'une zone tampon dans le cas des usages mixtes;
- ajouter une disposition pour encadrer la superficie minimale des logements sur l'ensemble du territoire;
- agrandir la zone C 7-74 à même une partie de la zone C 7-55;
- agrandir la zone C 7-108 à même une partie de la zone C 7-74;
- agrandir la zone C 7-2 à même une partie de la zone C 7-117;
- agrandir la zone C 7-117 à même une partie de la zone C 7-2;
- agrandir la zone C 7-152 à même une partie de la zone C 7-34;
- modifier les tableaux des dispositions spécifiques des zones C 10-27 et C 11-3 afin de corriger le facteur de réduction des cases des stationnements;
- modifier les dispositions particulières des zones C 7-52, C 7-54, C 7-55, C 7-93, C 7-94, C 7-107, C 7-108, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur commerce lourd du PPU du boulevard du Curé Labelle;
- modifier les dispositions particulières des zones C 7-2, C 7-9, C 7-20, C 7-34, C 7-117, C 7-135, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur service du PPU du boulevard du Curé Labelle;
- modifier les dispositions particulières des zones C 7-50, C 7-51, C 7-89, C 7-136, C 7-152, C 7-157, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur mixte du PPU du boulevard du Curé Labelle. (G8 400) (U-2504) (*Sommaire 3668*)
- modifier l'article 6.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains résidentiels et mixtes soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
- modifier l'article 7.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains commerciaux soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
- modifier les articles 6.4.19, 7.4.21, 8.4.21, 9.5.21, afin de préciser la façon de calculer le facteur de réduction des cases stationnements;
- ajouter l'article 6.5.7 afin d'obliger l'aménagement d'une zone tampon dans le cas des usages mixtes;
- ajouter une disposition pour encadrer la superficie minimale des logements sur l'ensemble du territoire;
- agrandir la zone C 7-74 à même une partie de la zone C 7-55;
- agrandir la zone C 7-108 à même une partie de la zone C 7-74;
- agrandir la zone C 7-2 à même une partie de la zone C 7-117;
- agrandir la zone C 7-117 à même une partie de la zone C 7-2;
- agrandir la zone C 7-152 à même une partie de la zone C 7-34;
- modifier les tableaux des dispositions spécifiques des zones C 10-27 et C 11-3 afin de corriger le facteur de réduction des cases des stationnements;
- modifier les dispositions particulières des zones C 7-52, C 7-54, C 7-55, C 7-93, C 7-94, C 7-107, C 7-108, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur commerce lourd du PPU du boulevard du Curé Labelle;

- modifier les dispositions particulières des zones C 7-2, C 7-9, C 7-20, C 7-34, C 7-117, C 7-135, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur service du PPU du boulevard du Curé Labelle;
 - modifier les dispositions particulières des zones C 7-50, C 7-51, C 7-89, C 7-136, C 7-152, C 7-157, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur mixte du PPU du boulevard du Curé Labelle,
33. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant des travaux de réaménagement de l'intersection constituée de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et la rue et le chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, de conception et d'accompagnement technique, de surveillance et autres études, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2502)
 34. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux de voirie pour l'année 2022, autorisant à ces fins une dépense de 17 784 000 \$, un emprunt de 12 643 000 \$ et appropriant un montant de 5 141 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2505)
 35. Adoption du règlement numéro U-2490 modifiant le Règlement numéro U-2377 afin d'établir une nouvelle contribution destinée à financer en tout ou en partie les infrastructures et les équipements communautaires, sociaux et de transport collectif et actif nécessaires en raison de la densité de certains projets résidentiels et afin de créer un second fonds de croissance dédié à cette fin. (G8 400)
 36. Adoption du règlement numéro 2492 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2022. (G8 400)
 37. Adoption du règlement numéro 2493 modifiant le règlement numéro 843 *modifiant divers règlements pour tenir compte, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes.* (G8 400)
 38. Adoption du règlement numéro 2494 modifiant le règlement numéro 2382 *concernant l'encadrement des animaux domestiques afin de prévoir que l'autorité compétente exerce tout pouvoir d'ordonnance ou de déclaration prévus à la réglementation provinciale relative à l'encadrement concernant les chiens.* (G8 400)
 39. Adoption du règlement numéro 2495 modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière,* afin d'ajouter des espaces pour le stationnement de nuit pour la période du 15 novembre au 15 avril. (G8 400)
 40. Embauche au poste de commis à la gestion documentaire au Service du greffe. (G4 112)
 41. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-66, relativement à la construction d'une habitation résidentielle, de type duplex isolé, sise au 9993, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 1 849 240, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
 42. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-67, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment industriel sis sur la route 50/rue Henri-Fabre, sur le lot 4 618 688 (lot projeté 6 473 474), dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 114)
 43. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-73, relativement à l'implantation d'un bâtiment

d'entreposage sis au 12800, rue de l'Avenir, sur les lots 1 690 641 et 1 810 385, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

44. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-75, relativement à l'implantation d'un bâtiment d'entreposage sis au 12800, rue de l'Avenir, sur les lots 1 690 641 et 1 810 385 (lot projeté 6 450 879), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
45. Renouvellement de mandat d'un membre désigné par la Ville à l'Office municipal d'habitation de Mirabel. (G3 300 N1052)
46. Ratification de la décision du directeur du Service de l'environnement de la levée de l'interdiction totale d'arrosage à l'été 2021. (G8 400)
47. Appui financier à l'Association des familles de Personnes Assassinées ou Disparues. (G5 500)
48. Candidatures en vue de l'élection aux postes d'administrateur au conseil d'administration du réseau de transport métropolitain (Exo) – Section couronne Nord. (G3 300)
49. Dépôt de documents.
50. Affaires nouvelles.
51. Parole aux conseillers.
52. Période de questions.
53. Levée de la séance.

Le greffier adjoint,



Nicolas Bucci, avocat